

FORMATION OBLIGATOIRE  OUI  NON

# LA FISCALITÉ EN AGRICULTURE

## OBJECTIFS

> Comprendre les choix fiscaux (IS impôt sur les sociétés / IR impôt sur les revenus) pour mettre en place une fiscalité optimale au sein de son entreprise agricole dans le cadre d'une analyse stratégique d'entreprise.

## INTERVENANTS

Jean-Marie Lissorgue, Formateur Responsable Développement Conseil CERFRANCE

## DATES(S) / LIEU / HORAIRES

- > Dates à définir
- > Lieu à définir
- > 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

### Siège

#### INTERFACE ELEVAGE

 1219 route de Pau  
64410 VIGNES

 [interface-elevage.com](http://interface-elevage.com)

### Responsable de formation, gérante de la société

 Christine MEYMERIT

 06 30 49 54 43

 [interface.elevage@orange.fr](mailto:interface.elevage@orange.fr)

### Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription

 Léa DUFRECHOU

 07 88 72 62 28

 [formation.interface.elevage@gmail.com](mailto:formation.interface.elevage@gmail.com)

## LA FISCALITÉ EN AGRICULTURE

### ECONOMIQUE - GESTION D'ENTREPRISE

#### PROGRAMME

##### > Les fondamentaux de l'impôt sur les sociétés

- Sociétés civiles agricoles – les différentes modalités de passage à l'IS
- Les incidences fiscales du passage à l'IS d'une société relevant de l'impôt sur le revenu
- Les aspects sociaux
- Fondamentaux de l'IS : incidences juridiques.

##### > L'opportunité de l'impôt sur les sociétés en agriculture

- Calcul des prélèvements (sur les revenus professionnels imposés à l'IR, sur les revenus des gérants des sociétés à l'IS, sur les revenus de capitaux distribués)
- Comparaison sur les revenus (revenus professionnels et revenu de gérance/et de dividendes).

##### > Comparatifs Impôt sur les revenus / Impôts sur les sociétés

- Modalité de détermination du résultat,
- Modalité d'imposition du résultat,
- Traitement fiscal des rémunérations,
- Traitement des plus-values professionnelles,
- Aspects sociaux,
- Nature fiscale de la rémunération du travail des associés de sociétés d'exploitation soumises à l'IS

##### > Bilan de la formation

#### DURÉE

1 JOUR  
(7 HEURES)

#### PUBLIC

AGRICULTEURS OU  
SALARIÉS AGRICOLES

#### PRÉ-REQUIS

AUCUN

#### PÉDAGOGIE

MÉTHODE PARTICIPATIVE  
ET ACTIVE, EXERCICE, EN  
PETITS GROUPE,  
ÉCHANGES ENTRE PAIRS

#### EVALUATION DES ACQUIS

AUTODIAGNOSTIC EN  
DÉBUT DE FORMATION  
ET QCM EN FIN DE  
SESSION

#### COÛT PÉDAGOGIQUE

- AGRICULTEUR :  
180,83€ HT PAR  
PERSONNE ET PAR JOUR  
SOIT 217€ TTC PRIS EN  
CHARGE PAR VIVEA
- SALARIÉ AGRICOLE :  
196€ HT PAR PERSONNE  
ET PAR JOUR SOIT  
235,20€ TTC PRIS EN  
CHARGE PAR L'OPCO  
OCAPIAT.
- POUR LES AUTRES  
OPCO, NOUS  
CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les meilleures conditions.

Indicateurs de performances : 92% de taux de satisfaction globale, 91% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 912 bénéficiaires en 2023.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.